

du 30 Juin 1994

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 94-294 /MFRA/DGFP/DGCA/SR.  
Portant reclassement et nomination  
de Monsieur EBOMO GAMPION (Michel),  
Ingenieur des Mines des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie II des Ser-  
vices Techniques (Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-  
VERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- (/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
- (/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des fonctionnaires de la République du Congo ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 85/1068 DU 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;
- (/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des Intérim des Ministres ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 3381/MF/FP/DGFP/DGCA/SSC du 29 Août 1992 autorisant Monsieur EBOMO-GAMPION Michel, Ingenieur des Mines de 1er échelon à suivre un stage de formation en Géologie et Prospection des Gisements du Pétrole en URSS. (régularisation) ;

D.G.B.

D.G.C.F.

771121

(/u l'arrête n° 4514/MFRM/DGCA/SAN du 5 Décembre 1992 portant promotion au titre de l'année 1990 des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Industrie) en tête TCHYKAYA Clotaire ;

(/u la lettre n°209/MTERH/CAB/DLF/SAP du 29 Décembre 1992 du Directeur Administratif et Financier au Ministère des Mines de l'Energie et des Ressources Hydrauliques transmettant le dossier de l'intéressé.

SECRET :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 susvisé, Monsieur EBOMO-GAMFIO Michel, Ingénieur des Mines de 4<sup>e</sup> échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Mines) en Service à Brazzaville, Titulaire du Diplôme de " Master OF Science " en Géologie Spécialité Géologie et Prospection des Gisements de Pétrole et de GAZ délivré par l'Institut de Pétrole et de Chimie d'AZERBAIDJAN AZIZBEKOV (URSS) est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur principal des Mines de 2<sup>e</sup> échelon, indice 940 ACC = 1 an 3 mois et 25 Jours.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5 Mars 1992, date effective de reprise de Service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 30 Juin 1994

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction  
Publique, et des Reformes  
Administratives,

  
Jean Prosper KOYO.-

  
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO  
Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives.-

- AMPLIATIONS :
- JORC.....1
  - DGFP/DGCA....3
  - DGFP/DLC.....2
  - DGB.....3
  - DGCF.....2
  - MTH/DGH/DEXT.2
  - DOSSIER.....3
  - INTERESSE.....1
  - SGG/BC.....3./-